

Analyses économiques du paysage

Walid Oueslati,
coordinateur

Analyses économiques du paysage

Walid Oueslati,
coordinateur

Éditions Quæ
c/o Inra, RD 10, 78026 Versailles Cedex

Collection *Update Sciences & Technologies*

Géographie des interfaces

Une nouvelle vision des territoires

Corinne Lampin-Maillet, Sandra Pérez, Jean-Paul Ferrier, Paul Allard, coord.

2010, 168 p.

Coopérations, territoires et entreprises agroalimentaires

Colette Fourcade, José Muchnik, Roland Treillon

2010, 136 p.

La modélisation d'accompagnement

Une démarche participative en appui au développement durable

Michel Étienne, coord.

2010, 384 p.

Douleur animale, douleur humaine

Données scientifiques, perspectives anthropologiques, questions éthiques

Jean-Luc Guichet

2010, 218 p.

Forests, Carbon Cycle and Climate Change

Denis Loustau, Editor

2010, 348 p.

Sommaire

Avant-propos	5
<i>Walid Oueslati</i>	
Introduction	11
<i>Walid Oueslati</i>	
Définition de l'objet « paysage »	12
Positionnement de l'économie du paysage	15
Fondements d'une économie du paysage	16
Conclusion	24

I. Approches théoriques

1. Paysages et théorie du marché	27
<i>François Facchini</i>	
Introduction	27
Paysage, capitalisme et socialisme : le désir d'espaces publics	28
Paysage et processus de marché : le désir d'espaces privés et protégés	36
Conclusion	46
2. L'évaluation économique de la demande de paysage	49
<i>Robert Lifran, Tina Rambonilaza, Vanja Westerberg</i>	
Introduction	49
Fondements de l'évaluation économique du paysage	51
Évaluation du paysage dans la littérature économique	54
Caractérisation et évaluation de la demande paysagère	54
Hétérogénéité des préférences et agrégation des demandes individuelles	57
Cas pratique : la restauration des anciens marais des Baux	60
Conclusion et perspectives	62
3. Formes paysagères dans les modèles théoriques d'économie et de géographie urbaines	63
<i>Geoffrey Caruso, Jean Cavailhès</i>	
Introduction	63
Formes urbaines et « vert » : économie urbaine en 1D	64
Dynamique de l'urbanisation en 2D	71
Formes urbaines et « vert » : économie urbaine en 2D	77
Conclusions	83

II. Le paysage comme ressource économique

4. Le paysage moteur de développement local	89
<i>Jean-Christophe Dissart, Dominique Vollet</i>	
Introduction	89

Liens entre aménités paysagères et développement régional	90
Mise en évidence d'un circuit économique du paysage	100
Conclusion	114
5. La filière paysage en milieu rural	117
<i>Laurence Amblard, Christophe Déprés</i>	
Introduction.....	117
Un cadre d'analyse de l'offre d'entretien du paysage.....	118
Une étude de cas dans le département du Puy-de-Dôme	125
Conclusion	130
6. Organisation de la filière paysage en milieu urbain	131
<i>Walid Oueslati, Julien Salanié, Frédérique Garnier</i>	
Introduction.....	131
Le paysage urbain	132
La production des documents réglementaires :	
le paysage simulé.....	134
La maîtrise d'œuvre.....	137
Le contexte d'intervention.....	140
Conclusion	143
III. Paysages et politiques publiques	
7. Politiques publiques agricoles et paysage rural	147
<i>Sylvie Ferrari, Christian Lippert, Olivier Aznar</i>	
Introduction.....	147
Le paysage rural, un objet au statut économique variable	149
L'intervention publique en faveur des paysages ruraux : intérêt et modalités ...	156
Conclusion : vers une gestion durable des paysages ruraux ?	164
8. Politiques publiques et espaces verts urbains	167
<i>Johanna Choumert, Julien Salanié</i>	
Introduction.....	167
Le problème économique lié aux espaces verts urbains.....	170
L'évaluation économique des espaces verts urbains	172
Les arbitrages des politiques publiques.....	184
Quelques enjeux liés à la production des espaces verts urbains.....	186
Conclusion	187
9. Politique de l'énergie et paysages éoliens	189
<i>Alain Nadai</i>	
Introduction.....	189
De la protection au projet	190
Politique éolienne, paysage et construction d'effets externes	192
Construire des externalités, revisiter la théorie des externalités.....	200
Conclusion	204
Conclusion	207
<i>Walid Oueslati</i>	
Références bibliographiques	211
Liste des auteurs	241

Avant-propos

Walid OUESLATI

La place qu'occupe le paysage dans le débat public est le reflet d'une préoccupation croissante sur les modes d'occupation de l'espace et les mutations des mondes rural et urbain. Elle est aussi la marque de la valeur économique de la diversité des paysages pour de nombreux acteurs. La discipline économique se trouve ainsi naturellement sollicitée. L'objet de cet ouvrage est de présenter différents développements de l'analyse économique pour traiter des problématiques liées au paysage. Il s'intéresse aux apports de l'analyse économique dans l'intelligence des transformations paysagères.

Cet ouvrage présente des travaux de recherche récents sur les enjeux économiques de la gestion et de l'évaluation des paysages et rend compte des principaux thèmes abordés par leur analyse économique. Il est destiné aux chercheurs, aux étudiants et aux acteurs de l'aménagement et de la gestion des paysages. L'essentiel des travaux présentés est issu des réflexions et des débats organisés par un réseau européen d'économistes du paysage (Consortium européen sur l'économie du paysage) constitué dans le cadre du programme de recherche « Paysage et développement durable » du ministère français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

La conviction de l'intérêt d'un tel ouvrage nous a conduit à solliciter plusieurs auteurs pour rédiger des articles faisant le bilan sur une question dont ils sont spécialistes. Chaque chapitre a pour objectif de présenter les avancées récentes sur les dimensions économiques du paysage. Il s'agit de faire une synthèse et de tirer les conclusions des développements relatifs à la question retenue. Par leur diversité et l'étendue des apports ainsi présentés, les chapitres de cet ouvrage montrent bien l'existence d'un champ spécifique de l'analyse économique du paysage.

L'intérêt que porte l'économie à la question du paysage ne date pas d'aujourd'hui. Plusieurs travaux théoriques et empiriques de la demande sociale et des politiques publiques du paysage ont été développés en science économique. Cette littérature éparsée participe à délimiter les contours d'une discipline à part entière qui étudie explicitement l'objet paysage.

L'économie du paysage a amorcé un processus de construction pour identifier son objet et clarifier ses méthodes. Aussi ce processus requiert-il un positionnement dans le débat qui anime les différents courants de pensée sur le paysage. La commande faite aux économistes n'est-elle pas souvent l'expression d'une interrogation récurrente sur les processus économiques de formation et d'évolution des paysages à différentes échelles ?

Dans l'optique de décloisonner les courants disciplinaires et d'explorer systématiquement un certain nombre de thèmes sur lesquels ont été réalisées des avancées scientifiques, nous avons structuré l'ouvrage en trois grandes parties. La première regroupe des travaux théoriques qui permettent de décliner en trois chapitres les principaux apports de l'analyse économique en matière de théorie du marché, d'évaluation et de constitution des formes paysagères. La deuxième partie retient des travaux qui présentent le paysage comme ressource économique pour le développement local, mais aussi pour ses filières tant au niveau rural qu'urbain. Enfin, la troisième partie fournit des éclairages sur la question de la gouvernance publique du paysage à travers les secteurs de l'agriculture, des espaces verts et des énergies renouvelables. En dépit de cette organisation qui structure l'ouvrage, les différents chapitres restent accessibles séparément.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction générale rédigée par le coordinateur et qui se propose d'identifier l'objet de l'économie du paysage et les principaux concepts économiques déployés dans les différents chapitres.

La première partie de l'ouvrage débute par un texte de François Facchini consacré à la relation qu'entretient le paysage avec l'économie de marché. Il développe trois propositions. La première est que le passage du pays au paysage s'est généralisé avec l'élévation du niveau de vie initiée par l'invention des institutions. La deuxième est que l'économie de marché et la ville en particulier ont profondément changé le cadre de vie, autrement dit la qualité visuelle des espaces dans lesquels les agents évoluent. Les paysages de l'économie de marché ne sont pas les paysages de l'économie collectiviste et/ou de l'économie féodale. La troisième est que le paysage est un bien disponible sur le marché. Il a des dimensions non marchandes, mais il a aussi un prix. Ce qui explique qu'il existe des opportunités de profit et des entrepreneurs qui perçoivent dans l'« artialisation » du territoire et/ou son aménagement la possibilité de s'enrichir en offrant un échange mutuellement avantageux. Ainsi, après avoir été porté par la croissance de la production issue de l'invention du marché, le paysage se transforme petit à petit en un bien marchand.

La dimension non marchande du paysage invite à révéler sa valeur économique. La question de l'évaluation économique des paysages a marqué significativement la littérature économique sur le paysage. Dans le deuxième chapitre, Robert Lifran, Tina Rambonilaza et Vanja Westerberg s'intéressent aux méthodes économiques d'évaluation des projets à impact paysager. Ils s'interrogent sur les caractéristiques du paysage contribuant au bien-être social, ce qui revient à étudier la nature économique du paysage et sa spécificité par rapport à d'autres biens environnementaux. Les auteurs en mesurent les conséquences pour la conception de méthodes adaptées à l'évaluation des projets, puis abordent la question de la diversité des paysages et de la substitution possible entre destinations dans le cas du tourisme et des usages récréatifs. Enfin, ils posent la question de l'agrégation des préférences et des consentements à payer ainsi que de leur lien avec la conception des mécanismes de décision.

À côté des approches d'économie publique et d'économie institutionnelle analysées dans les deux premiers chapitres, il existe différentes approches hypothético-déductives

ou formalisées, portées par l'économie urbaine ou par des règles de comportement dans un espace urbanisé, qui s'intéressent aux formes urbaines et à la structure spatiale des villes. Ces aspects font l'objet du troisième chapitre, rédigé par Geoffrey Caruso et Jean Cavailhès. Certains modèles partent de la théorie micro-économique en mettant en évidence des solutions analytiques dont la résolution explique les formes urbaines en restant à un niveau d'abstraction élevé. D'autres modèles, en particulier ceux d'automates cellulaires, sont également abstraits et hypothético-déductifs, mais la plupart sont appliqués à un cas concret. C'est à ces approches, qui ont en commun de partir de l'abstrait pour rendre compte de formes spatiales urbaines « paysagères », que ce chapitre est consacré.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, la valeur économique du paysage est considérée comme ressource pour l'économie locale. Elle est ainsi une composante fondamentale du cadre de vie des populations, comme en témoignent à la fois les législations nationales et communautaires et les initiatives internationales. Mieux cerner la relation paysage-économie locale permet également d'envisager une meilleure articulation entre les enjeux du développement économique et ceux de la qualité de vie.

Cette deuxième partie débute par le texte de Jean-Christophe Dissart et Dominique Vollet. Ce quatrième chapitre établit un bilan des démarches et des applications actuellement connues sur les interrelations entre paysage et développement régional. Dans ce but, le chapitre s'articule autour de deux parties principales. Une première partie décrit le cadre général de compréhension des liens entre paysage et développement local. Ce cadre général sert ensuite d'appui pour envisager les principales clés de sa déclinaison au niveau de petites zones. S'appuyant sur la théorie de la base économique, la première partie présente le concept de circuit économique du paysage, puis propose un exemple d'estimation de ce circuit pour le pays de la Météorite en Limousin. Une seconde partie de nature plus normative tente d'en tirer quelques enseignements pour l'action publique territoriale. Pour cela, une classification des actions paysagères selon le bien support, la nature de l'usage et le degré d'aménagement est proposée.

Les chapitres cinq et six caractérisent le secteur économique du paysage successivement dans les milieux rural et urbain. L'offre paysagère délibérée, c'est-à-dire avec un coût de production spécifique pour l'amélioration du paysage, implique une grande diversité d'acteurs publics et privés. En particulier, la place de l'agriculture constitue un enjeu important, en lien avec l'évolution des politiques agricoles. Dans le chapitre cinq, Laurence Amblard et Christophe Déprés posent alors la question de l'organisation de l'offre de services d'entretien du paysage dans les espaces ruraux. Ils s'intéressent plus particulièrement à l'organisation de l'entretien des chemins ruraux, éléments constitutifs et supports d'accès au paysage. Leur gestion reflète l'évolution actuelle des usages dans les espaces ruraux ainsi que les conflits potentiels entre les usages nouveaux (récréation, sport de pleine nature, etc.) et les usages traditionnels (circulation, production).

Par ailleurs, l'expansion des villes a stimulé le développement du secteur du paysage en tant que filière d'activité économique à part entière. Dans le chapitre six, Walid Oueslati, Julien Salanié et Frédérique Garnier présentent une cartographie de la filière paysage en milieu urbain. Cet exercice permet de positionner les principaux acteurs et leurs interrelations. Les documents réglementaires d'urbanisme et d'aménagement de l'espace constituent la pierre angulaire de l'organisation de la filière paysage en milieu urbain. De leur conception à leur mise en œuvre, les documents réglementaires concentrent une dynamique spécifique où s'entremêlent filières économiques et acteurs institutionnels.

Ce chapitre montre la nature complexe de l'organisation de la filière paysage en milieu urbain, où interfèrent divers acteurs, public et privé, avec des intérêts souvent divergents.

La troisième partie se saisit de la question des politiques publiques et du paysage. Elle retient trois chapitres qui étudient, à travers trois angles différents, la construction de la politique sectorielle qui tient compte du paysage.

Dans le chapitre sept, Sylvie Ferrari, Christian Lippert et Olivier Aznar traitent des conséquences des politiques agricoles sur les paysages ruraux. Depuis quelques années, les paysages ruraux ont fait l'objet de changements importants dus à l'évolution des usages de la terre sous l'impulsion de nouvelles formes d'interventions publiques en agriculture. En particulier, on a pu assister à des transformations des paysages ruraux dans de nombreux pays d'Europe, avec la modification des pratiques agricoles qu'a entraîné l'adoption de mécanismes publics incitatifs nouveaux. L'évolution de la Politique agricole commune a joué un rôle décisif à travers une succession de réformes dont les enjeux, à l'origine de nature économique *stricto sensu*, ont peu à peu intégré les dimensions sociale et environnementale des activités agricoles. Dans ce contexte, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture avec la fourniture de nombreux services environnementaux a conduit à accorder un rôle essentiel aux paysages ruraux. L'objet de ce chapitre est double : il s'agit, d'une part, de déterminer les conditions permettant d'assurer la fourniture de services environnementaux par les paysages ruraux en partie façonnés par les activités agricoles et, d'autre part, d'analyser les valeurs économiques (rôle des fonctions non marchandes) associées à ces services afin de prendre en compte l'existence d'une demande sociétale. À partir de là, les modalités de l'intervention publique pour garantir la provision de services environnementaux par les paysages ruraux et favoriser la valorisation des fonctions non marchandes de l'agriculture de manière plus large sont étudiées à l'aide d'un éclairage à la fois théorique et empirique.

Dans le chapitre huit, Johanna Choumert et Julien Salanié analysent les politiques publiques des espaces verts urbains. La production publique d'espaces verts urbains représente, en France et dans de nombreux pays, une part importante des budgets municipaux. Outre son importance, la dépense des collectivités locales pour la création et l'entretien des espaces verts est en constante augmentation depuis plusieurs décennies. Ce chapitre propose de regarder les politiques publiques locales de fourniture d'espaces verts et d'analyser leur efficacité. L'économie publique fournit un ensemble de concepts et d'outils permettant de détecter les sources d'inefficacité des politiques publiques.

Enfin, dans le chapitre neuf, Alain Nadaï s'intéresse à la relation entre paysage et économie au travers de l'examen de ce que l'on peut appeler les « paysages de l'énergie », au sens des paysages qui émergent avec le développement des énergies renouvelables et, plus largement, avec l'entrée dans la période de transition énergétique. Dans un premier temps, l'auteur présente les enjeux qui se trouvent au cœur de l'évolution contemporaine de la politique du paysage, et notamment le passage d'une posture de protection patrimoniale à une approche de projet, dans les débats ainsi que dans les politiques publiques. Dans un deuxième temps, il se tourne vers la politique éolienne française et analyse sa relation au paysage. L'analyse est conduite en envisageant cette politique selon une dimension de projet, c'est-à-dire dans sa capacité à retourner la question de l'impact paysager des éoliennes pour donner lieu à des processus de paysage au cours desquels peuvent émerger des paysages éoliens. L'analyse est menée du point de vue des pratiques de planification et de mise en site des projets éoliens au niveau local. Dans un troisième temps, l'émergence

de ces paysages éoliens est mise en relation avec le cadrage économique de la politique des énergies renouvelables en France et en Europe. L'analyse théorique conduit à envisager ces paysages éoliens, sur le plan de la sociologie économique, comme les « externalités compatibles » de la politique libérale de l'énergie dans l'Union européenne.

Introduction

Vers une économie du paysage

Walid OUESLATI

Le paysage est à maints égards une construction politique, culturelle et économique des rapports qu'entretiennent les sociétés humaines à l'espace. Par son entrée progressive dans les paradigmes de l'aménagement du territoire, il se teint des enjeux sociopolitiques de notre époque.

La science économique s'est intéressée au paysage dès lors qu'il a fait partie des composantes fondamentales du bien-être social. Malgré tout l'intérêt porté par les économistes aux questions de l'espace et de l'environnement, la revendication d'une économie consacrée au paysage est relativement récente. Plusieurs travaux datant des années 1980 et traitant de la demande sociale d'aménités paysagères ont été développés dans les champs de l'économie de l'environnement, ou encore, d'une manière sensiblement différente, dans les champs de l'économie géographique et urbaine. La volonté de constituer l'économie du paysage comme discipline autonome est apparue récemment, dans le cadre des travaux impulsés par la Convention européenne du paysage.

La question de l'autonomie d'une discipline n'est pas un exercice de style. Il s'agit d'un positionnement qui permet de répondre efficacement à des questions de société que le purisme disciplinaire a toujours, volontairement ou involontairement, éludées. L'économie du paysage se veut ainsi une discipline au carrefour de plusieurs champs disciplinaires en économie. Elle s'inspire notamment de l'économie publique, de l'économie institutionnelle et de l'économie géographique et urbaine. Elle s'inscrit aussi dans l'agenda de recherche interdisciplinaire sur le paysage.

Cette orientation ne peut pas s'opérer sans une réflexion sur l'objet « paysage » et sans un positionnement clair dans l'échiquier de la pensée contemporaine sur le paysage. Nous soutenons dans cette introduction l'idée que l'économie du paysage s'inscrit pleinement dans une approche de construction sociale du paysage. En reprenant les termes de ce que nous appelons « l'école de la synthèse », l'économie du paysage trouve son compte dans une approche qui considère le paysage comme une jonction entre la dimension matérielle (biophysique et anthropique) et la dimension immatérielle (perception). Une approche

où les acteurs ont un rôle important à jouer dans la formation et la transformation des paysages.

Dans la première section, nous présentons, d'une manière synthétique et non exhaustive, les principales conceptions du paysage qui ont marqué le débat à travers le temps et les disciplines. Nous montrons dans une deuxième section que, malgré la diversité des conceptions du paysage, une école de synthèse semble s'affirmer au sein de la recherche française et européenne (Luginbühl, 2007). Cette école semble convenir aux économistes et favoriser l'émergence d'une économie du paysage. Dans une troisième section, nous indiquons quelles sont les principales voies de construction conceptuelle en économie du paysage.

Définition de l'objet « paysage »

La définition du paysage la plus partagée est désormais celle donnée par la Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe en 2000. Selon cette définition, « *le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (CEP, 2000). Nonobstant, le paysage fait l'objet d'interprétations de plus en plus pluridisciplinaires : histoire et théorie du paysage et du territoire, philosophie, sciences et techniques du vivant, lettres et arts plastiques, théories de la représentation et sciences sociales.

Le terme « paysage » fait donc partie des nombreuses terminologies qui investissent les discours politiques et scientifiques depuis plus de vingt ans. Toutefois, le succès de la notion cache de profondes divergences d'interprétations.

Lorsqu'on examine la définition proposée par les dictionnaires usuels qui formalisent l'usage du mot « paysage », c'est une interprétation duale qui apparaît. Quel qu'en soit l'éditeur, ils ne proposent que deux sens différents. Ainsi, dans le dictionnaire Quillet et Flammarion de 1983, le paysage est « *étendue de pays que l'on embrasse d'un seul coup d'œil* », puis « *genre de peinture représentant un paysage* ». S'exprime ici la dualité fondamentale du paysage entre un pays « donné à voir » et l'expression artistique de ce même paysage. C'est cette dualité qui fonde le partage des écoles de pensée sur le paysage.

Avant le XIX^e siècle, la littérature ne fait que rarement allusion au paysage. Il est ensuite assimilé à l'étendue où le regard porte, puis peu à peu à des photos aériennes, voire des photos satellites. Rares sont les notions qui ont connu autant de changements de significations comme l'a connu le paysage. Dans cette première section, nous dressons d'une manière cursive, mais non exhaustive, l'histoire des principales écoles de pensée sur le paysage.

Les apports de la géographie

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le géographe Paul Vidal de La Blache a largement contribué à forger l'approche géographique des paysages. Depuis, le paysage est l'un des fleurons de la géographie. Les paysages sont alors conçus dans une visée objective : ils sont le résultat des actions des hommes s'adaptant à leur environnement naturel au cours de l'histoire. Ils deviennent un vaste ouvrage où le géographe peut distinguer les éléments naturels des éléments culturels, et leurs profondes relations à l'espace et au temps.

Jusqu'aux années 1960, les géographes français du paysage sont restés ruralistes et fortement attachés à un déterminisme naturaliste. Ce n'est qu'à la suite de Georges Bertrand

qu'une géographie humaniste et culturelle a vu le jour. Bertrand (1968) précise à propos du paysage : « *C'est, sur une certaine portion de l'espace, le résultat de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant dialectiquement les uns sur les autres, font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution.* » Même si cette définition rejoint en quelques points de croisement celle donnée par la Convention européenne du paysage, elle reste toutefois incomplète, car elle ne prend en compte ni la dimension subjective du paysage, ni sa dimension objective. Toutefois, Bertrand développe un début de synthèse en associant approches naturalistes et culturalistes. Depuis, l'étude des paysages par les sciences humaines et sociales est particulièrement active.

En avançant la notion de « médiance », Berque (1994) a mis en évidence la nécessité de prendre en considération les symboles, les rêves, les religions, les mythes et les utopies, les aspirations identitaires pour comprendre l'évolution des paysages. De son côté, Pitte (1983) rompt avec les principes de Vidal de La Blache. Il insiste largement sur la place de la subjectivité de l'évolution des perceptions à travers nos modes de vie dans la société postindustrielle. Les artistes viennent ainsi révéler grâce à leurs œuvres les principaux traits de nos représentations de l'espace.

La théorie du paysage

Le besoin d'une véritable théorie du paysage s'est nettement fait ressentir pour étudier le concept de la représentation de l'espace. Cette théorie sera remarquablement élaborée par le philosophe Alain Roger et participera à approfondir la trame de pensée sur le paysage.

Selon Roger (1997), le paysage est un produit de l'art et ne peut être que culturel. Il existe des sociétés de paysage et des sociétés sans paysage. Un territoire qui n'a pas connu de processus d'artialisation ne peut pas être un paysage. Il avance donc une théorie de passage d'un pays (étendue de territoire sans valeur esthétique) à un paysage par l'entremise de l'art, de la peinture ou encore de la littérature. Le parti pris culturaliste place le paysage dans l'esthétique et non dans la science : « *Il ne saurait y avoir une science du paysage.* » Roger (1997) souligne que « *la théorie du paysage est désormais le lieu d'une interdisciplinarité vivace et féconde* ». Cette théorie se positionne donc comme un dépassement de la vision géographique du paysage.

Les rapports liés à l'usage socio-économique ou à des relations régulières avec un territoire ne sont guère abordables dans le cadre de cette théorie. Les synergies qui s'opèrent entre les modes de perception et les rapports sociaux sont purement et simplement évacués.

L'écologie du paysage

Sur un autre front, l'écologie était à ses débuts structuraliste, sans espace et sans hommes, elle utilisait le puissant concept d'écosystème et s'intéressait à la mesure de l'énergie des flux. Puis naquit l'écologie du paysage (Forman et Gordon, 1986), en réaction à cette écologie sans espace et surtout sans hommes.

En se basant sur des conceptions de la géographie descriptive, les écologues introduisent le « paysage » et, pour faire une place aux hommes et aux sociétés, mettent l'accent sur les « perturbations ». La théorie des perturbations permet de modéliser et de quantifier les perturbations à l'origine de l'hétérogénéité des milieux. Le langage structural de l'écologie

du paysage utilise les notions de matrice, de corridor, de tache, de mosaïque, de lisière, de patron paysager, etc. Ces concepts permettent l'étude de la connexion ou de la fragmentation des formes, comme de l'association des espèces (hétérogénéité), de la résolution spatiale et de la dépendance d'échelle.

Par ailleurs, la théorie de la hiérarchie, la plus importante en l'occurrence, permet de situer tout phénomène dans une échelle spatio-temporelle appropriée. Cette théorie suppose qu'il existe une corrélation entre échelle d'espace et échelle de temps, et que ce sont les vitesses de fonctionnement des phénomènes qui définissent les niveaux. Ainsi le paysage est un niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème.

Avec ses nouveaux concepts, l'écologie du paysage apparaît comme une discipline disposant d'une certaine autonomie. Elle peut prétendre participer à la construction des politiques d'aménagement et à la gestion des espaces, notamment avec la question des « corridors verts », celle des « trames vertes et bleues », ou encore en suggérant le respect des connexions dans le tracé et le modèle des infrastructures de transport.

En décrivant le paysage indépendamment de la perception, l'écologie du paysage marque une distance avec le paysage perçu ou représenté. Dès lors, elle réduit le paysage à l'environnement, puisqu'elle postule une séparation de fait entre matérialités et représentations. Burel et Baudry (1999) définissent le paysage comme « *un niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème ; il se caractérise par son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée en partie par les activités humaines. Il existe indépendamment de la perception* ». Il s'agit d'une limite de taille de l'écologie de paysage, car le paysage est justement la consécration de cette distance entre les réalités matérielles de l'environnement et leur perception à travers l'espace et le temps.

L'école de la synthèse

Depuis Bertrand (1968), la pensée du paysage a donc oscillé entre deux doctrines dominantes. D'une part, une vision artialisante qui réduit le paysage à sa seule dimension culturelle et esthétique, d'autre part, une vision biophysique qui cantonne le paysage aux systèmes des artefacts qui le composent. Si la géographie a occupé une place de choix dans l'étude du paysage, cette position a été enrichie par de nouveaux apports de l'écologie, de l'anthropologie, de l'histoire et de la philosophie.

L'école de la synthèse est initiée, d'après Luginbühl (2007), par les articles de Bertrand (1968 ; 1978). Elle reconnaît « *la réalité socio-écologique du paysage et situe son étude à l'interface nature-société* » (Bertrand, 1978). Il s'agit d'insérer dans le discours des sciences sociales la dimension naturelle des dynamismes sociaux et d'introduire dans le discours des sciences naturelles la spécificité du social et de l'humain. L'objectif est de sortir du dualisme, d'un côté « *le paysage sujet qui n'a d'existence sociale qu'au travers du processus passant de la formation de l'image à son interprétation sociale* » (Bertrand, 1978), de l'autre « *le paysage objet qui est une réalité qui existe indépendamment de l'observateur et de l'observation* » (Bertrand, 1978). La méthode consiste alors à appréhender la relation objet-sujet dans un mouvement dialectique. « *La problématique proposée vise à analyser le paysage à la fois dans la Nature et dans la Société* » (Bertrand, 1978). Le paysage est donc un entre-deux, un de ces espaces transitionnels sans lesquels ni sujets ni monde n'existeraient (Ronai, 1976). La Convention européenne du paysage s'est largement inspirée de cette approche.

Dans cette lignée, la synthèse s'est affirmée sous l'impulsion de programmes de recherche interdisciplinaires inspirés par les milieux de la décision publique. Elle trouve ses racines dans les débats qui ont animé la convention européenne sur le paysage. Cette synthèse s'est remarquablement développée dans la sphère des chercheurs sur le paysage à l'occasion du programme de recherche « Politique publique et paysages », piloté par le ministère français de l'Écologie (Luginbühl, 2004). Cette conception du paysage « construit socialement » semble également convenir à de nombreux économistes travaillant sur le paysage (Cavailhès *et al.*, 2007 ; Lifran et Oueslati, 2007 ; Price, 1978).

Positionnement de l'économie du paysage

Le paysage est résolument une construction sociale qui prend corps dans les interactions entre un objet (l'espace) et un sujet (l'observateur). Il est un produit perceptible des interactions entre les processus sociaux et les processus biophysiques. Il conjugue les dimensions matérielles et immatérielles de la nature.

L'économie s'intéresse au paysage dès lors qu'il induit des comportements et des choix d'ordre économique. Le paysage ne peut donc échapper à la règle de décision qu'inspire l'analyse économique. Dans la mesure où le paysage est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, production matérielle et culturelle, réel et symbolique, l'économie du paysage ne peut que se détacher de l'économie de l'environnement et affirmer une certaine différence au niveau de l'objet étudié.

L'économie du paysage est un champ disciplinaire naissant regroupant un ensemble de travaux de traditions disciplinaires différentes. Bien que l'intérêt porté par la science économique aux questions de l'espace et de la nature ne date pas d'hier, la revendication d'une économie du paysage est relativement récente. Il revient à Colin Price, dans un ouvrage datant de 1978 et intitulé *Landscape Economics*, la première revendication d'une économie du paysage. Longtemps considérée comme une simple application de l'économie de l'environnement, la contribution de Colin Price a pris récemment toute son importance en Europe par différentes contributions dans le cadre du Consortium européen en économie du paysage.

Les économistes s'invitent donc au débat théorique et politique sur le paysage. Un débat bien mouvementé, comme en témoigne la section précédente. La question du positionnement s'avère donc nécessaire. Qu'apporte donc l'économie du paysage au débat actuel ? Peut-elle s'inscrire dans une approche de synthèse ?

Il importe de noter le nombre d'allusions à l'économie que font les différentes approches et disciplines traitant du paysage. Un questionnement récurrent qui reflète souvent une approche critique du modèle de politique économique d'inspiration libérale poursuivi dans certains pays européens.

Il est aussi important de souligner les nombreuses récriminations que font certains auteurs aux approches dominantes en économie. La référence à la théorie du consommateur et notamment à la notion du « consentement à payer » a toujours suscité un vif débat au sein de la communauté des chercheurs.

L'enjeu est donc double : d'une part, fonder une économie du paysage capable de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la formation et les transformations du paysage, d'autre part, répondre aux questions posées par les décideurs publics à différentes échelles.

D'emblée apparaît la question de la définition économique du mot « paysage ». Dans les travaux récents en économie du paysage, la référence à la définition de la Convention de Florence ne pose pas de problème particulier (Lifran et Oueslati, 2007). En adhérant à cette définition, l'économie du paysage tente de comprendre la formation et la transformation des paysages. Il s'agit aussi de comprendre les interactions entre les éléments de l'offre et de la demande des paysages.

Face aux interrogations des décideurs publics, l'économie du paysage apporte des réponses largement inspirées des modèles théoriques de référence en économie. L'approche coûts-bénéfices, plébiscitée par le calcul économique public, trouve donc une place de choix dans l'ensemble des instruments que propose l'économie du paysage. Cette approche vise à mettre au jour la « désirabilité sociale » (Willinger, 1996) d'un projet qui ne pouvait voir le jour par les seuls mécanismes de marché. Si les bénéfices d'un projet sont plus élevés que les coûts, alors il est justifié d'un point de vue social de mettre en œuvre le projet.

Cependant, souvent pour des aspects spécifiques aux paysages, les coûts et/ou les bénéfices dont il est question sont non marchands, c'est-à-dire sans indicateurs de valeurs issus d'un échange sur un marché. Une évaluation permettant de valider l'efficacité d'un projet nécessite l'utilisation de méthodes capables de reconstruire des indicateurs de valeurs monétaires de ces coûts ou de ces bénéfices non marchands¹.

Sur un autre plan, les activités économiques liées au paysage favorisent l'émergence d'un marché du paysage. Pouvoirs publics, spécialistes de la mise en scène (paysagistes concepteurs) et entreprises de l'ingénierie sont les principaux acteurs de ce marché du paysage à fort potentiel de croissance. L'économie du paysage est naturellement amenée à s'intéresser au fonctionnement de ce marché et à déterminer ses freins et ses potentialités. Toutefois, réduire l'économie du paysage à une étude sectorielle la priverait de ses prétentions normatives.

Au-delà d'une approche positive qui explique le fonctionnement de l'économie réelle, il importe d'explicitier la question du bien-être social. Comme le paysage est censé produire du bien-être individuel et, *in fine*, du bien-être social, l'économie du paysage ne peut que s'interroger sur une offre optimale des attributs paysagers à la lumière des différentes représentations et perceptions de la société.

Fondements d'une économie du paysage

Les différents acteurs de l'activité économique expriment des préférences paysagères basées sur la recherche d'un bien commun qui donne sens aux lieux où ils vivent et développent leurs activités. Plus qu'un spectacle ou une belle vue, le paysage est demandé en tant que cadre de vie où s'expriment des intérêts et attentes divergents.

L'économie du paysage pose ainsi des questions d'ordre normatif : qu'est-ce qui fonde l'organisation sociale de l'espace et est susceptible de rassembler les individus, malgré la divergence de leurs intérêts ? Y a-t-il un système de valeurs (de prix) qui les guide vers une meilleure occupation de l'espace ? Selon quels critères ? Est-il possible de surmonter les divergences inévitables dans les préférences individuelles et dans les sens attribués au paysage ?

1. Le deuxième chapitre de cet ouvrage présente les méthodes d'évaluation dans leurs contextes d'application.

Pour répondre à ces questions, l'économie du paysage puise ses instruments analytiques principalement dans trois corpus théoriques : l'économie publique, l'économie géographique et la théorie de la jointure.

Les enseignements de l'économie publique

L'analyse économique du paysage s'inspire amplement de l'économie publique et inscrit, le plus souvent, les transformations paysagères dans la sphère des phénomènes « non marchands » et leur régulation par l'autorité publique.

Le paysage bien économique

Un bien économique se caractérise par deux propriétés : son aptitude à satisfaire un besoin et sa rareté. Le paysage remplit-il ces deux conditions ?

L'activité économique en tant que processus de transformation des actifs naturels influe fortement sur l'évolution des paysages. Les transformations des paysages s'avèrent à maints égards comme une production jointe des activités économiques (agricole, industrielle ou encore tertiaire). Les préoccupations individuelles et collectives traduisent implicitement la réponse à un besoin. Soucieux de la qualité du paysage qui s'offre à eux, les ménages lui portent un grand intérêt. La beauté d'un paysage perçu influence la valeur foncière des « points de vue ». Ainsi le paysage se trouve valorisé à travers les comportements de ses demandeurs sur différents marchés, et plus particulièrement sur le marché foncier.

Par ailleurs, certains paysages présentent des caractéristiques remarquables et, dans une certaine mesure, irremplaçables. Leur rareté réside parfois dans leur caractère unique. L'artificialisation croissante de l'espace naturel participe à la transformation des paysages, rendant leur disponibilité en l'état originel difficile, mais surtout coûteuse. Par contre, dans la mesure où cette transformation de l'espace engendre irrémédiablement la disparition de paysages remarquables au profit de paysages urbains standardisés et banals, il peut y avoir réduction de la diversité des paysages et donc de la liberté de choix des consommateurs.

Pour ces raisons, le paysage, au même titre que les ressources environnementales, constitue un bien économique.

Le paysage bien public

Dans la littérature économique, il est d'usage de distinguer les biens économiques privés des biens économiques publics. Les premiers sont échangés sur le marché et font l'objet d'une consommation individualisée. Ils satisfont à la condition de rivalité selon laquelle deux agents ne peuvent pas bénéficier simultanément d'un même bien. En revanche, les biens publics font l'objet d'une consommation collective et ne satisfont pas à la condition de rivalité, ce qui traduit leur indivisibilité. La condition d'exclusion (ou d'excluabilité) permet également de différencier les biens économiques. Les biens publics, dits purs, sont exclusifs dans la mesure où l'on peut techniquement exclure n'importe qui de son usage.

Dans le cas du paysage, on peut lui attribuer une certaine particularité en fonction du relâchement opéré des deux propriétés de non-exclusion et de non-rivalité. Différentes situations sont envisageables. En effet, il semble que le paysage puisse être considéré dans certains cas plutôt comme un bien privé, et dans d'autres cas comme un bien public plus ou moins pur.

La distinction est possible selon qu'il est observable d'un seul site ou de plusieurs. Certains paysages peuvent être des biens publics purs : dans ce cas, soit le nombre de sites offrant des points de vue similaires est élevé, soit la propriété des sites relève du domaine public. Tout le monde peut bénéficier du paysage : il y a non-rivalité entre les usagers et le bien est indivisible. Il répond au critère de non-rivalité tant qu'il n'y a pas d'effet d'encombrement. En effet, au-delà d'un certain seuil de fréquentation, l'utilisateur supplémentaire gêne tous les autres et diminue donc le bien-être de chacun.

Si le paysage n'est observable que d'un seul site ou si les points de vue offerts par les sites sont fondamentalement différents, le paysage peut être privatisé par l'achat du sol (ou du site), à condition toutefois que l'espace objet ne soit pas modifié. La privatisation est même complète s'il y a achat du point de vue d'observation et du site observé (visibilité exclusive). Les deux principes de rivalité et d'exclusion jouent alors pleinement. Si « à la gestion par le déplacement se joint la gestion par l'achat d'un droit de propriété privée sur le sol » (Facchini, 1995b), le paysage, dans ce cas bien privé pur, peut être source d'une activité économique : paiement d'un droit d'entrée sur le site par les observateurs potentiels ou vente de droits d'image par exemple. Entre ces deux statuts extrêmes, pouvant qualifier certaines situations particulières, il existe un continuum de possibilités de biens publics, dits mixtes (figure 1).

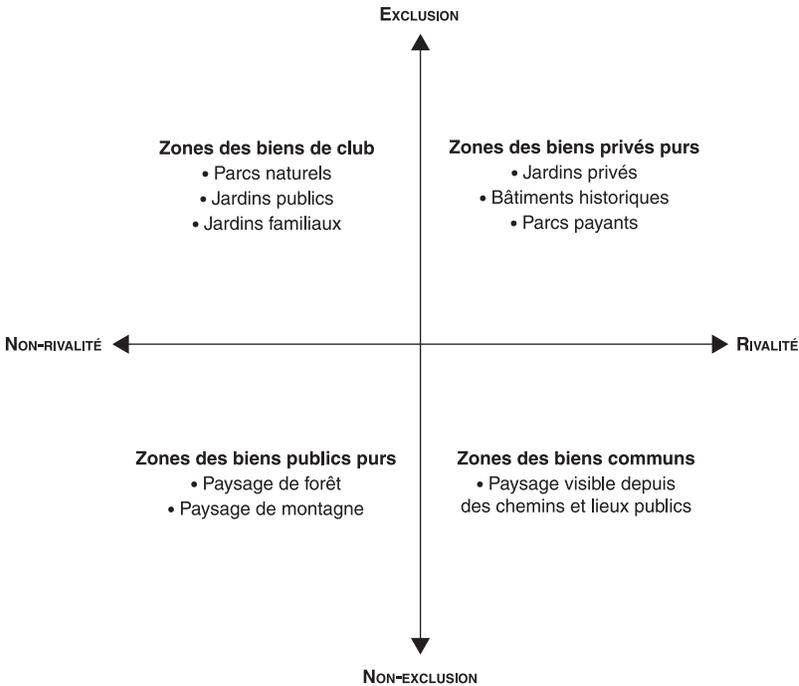


Figure 1. Typologie des paysages biens publics mixtes (source : adapté de Lifran et Oueslati, 2007).

On accorde le plus souvent au paysage le caractère d'un bien public local en considérant deux caractéristiques liées : d'une part, il est situé en un lieu précis et nulle part ailleurs, et pour en jouir il faut donc se déplacer, d'autre part, à travers le tourisme, il est